

que vous voudriez mettre sur une base un petit organisme représentant les trois niveaux de gouvernement, trois personnes, pour faire, disons, un choix de priorité au point de vue de permis de construction; on m'a dit que c'était trop compliqué pour le faire. On l'a payé cher, parce que, effectivement, ce que nous avons à Montréal c'est une organisation de compagnies de construction qui est, en effet, en dehors de toutes proportions, parce que, effectivement, en 1966, ou 1967, il n'y aura pas plus que 42,000 travailleurs à Montréal. Je crois donc qu'il y a moyen de vous exprimer une opinion. Lorsqu'il y a trois personnes qui travaillent, un groupe de deux ou trois personnes, c'est tout—je sors une revue, laquelle est publiée 11 fois par an, et sur laquelle il y a trois assistants et moi qui travaillons, pas plus, et, de cette façon-là, il y a moyen de faire beaucoup de choses.

M. BOULANGER: Ça répond à cette question-là.

M. THÜR: Car, vous savez, lorsqu'il y a une organisation de 200 fonctionnaires, cela devient trop lourd dès que vous avez un grand nombre de fonctionnaires, ou, par exemple, des professionnels, des économistes, c'est plus difficile que lorsque vous n'avez que quelque 10 personnes. Alors, vous tracez un programme exact et chacun sait ce qu'il veut dire, de sorte que il y a plus de flexibilité lorsque vous avez un petit groupe de trois personnes. Alors, vous pouvez donner du travail pour trois à trois jours de distance et demander ceci parce que c'est cela qui est important dans l'avenir, et c'est cela qui est important.

M. BOULANGER: Vous avez surtout amplifié sur le fait que, dans notre système, qui est pratiquement impossible, j'ai pensé que je pourrais demander au témoin comment on pourra réaliser de réduire les prix de 2 ou 3 p. 100—disons que vous n'avez pas à répondre ni à recevoir des associations de consommateurs, vous admettez cela, et, en admettant cela, puis étant donné que, par rapport à notre système qui nous gouverne dans le moment, ainsi de suite, et qui amène ces changements de prix, et surtout ces dernières années, l'augmentation, qui était le point du rapport, je n'ai pas le montant, l'augmentation au cours de l'année passée.

M. THÜR: Du coût de la vie?

M. BOULANGER: Oui.

M. THÜR: C'est à peu près de 4 p. 100.

M. BOULANGER: Alors, cela veut dire, et admettant aussi, quand vous avez répondu à M. Carter, que, dans la publicité exagérée, il y a un danger, parce que, à ce moment-là, il entre dans le prix un surplus, c'est-à-dire que cela sous forme de serviettes dans les boîtes de savon, des primes dans une livre de steak . . .

M. THÜR: C'est un coût inutile.

M. BOULANGER: Alors, admettant tout l'ensemble de ceci, par exemple, forceriez-vous une chaîne de compagnies de publicité, ou essaierait-on de réduire leur budget, dans l'ensemble? A ce moment-là, qu'est-ce qui pourrait arriver? Qu'est-ce qu'un comité comme le nôtre pourrait faire? Est-ce que nous pourrions, par une loi, forcer ces compagnies qui dépensent des millions à réduire leur budget? On se buterait envers quoi?

M. THÜR: Évidemment, on se bute toujours à un certain nombre d'intérêts; ce qui veut dire qu'il y a aujourd'hui des intérêts extrêmement puissants, car cela engage l'industrie publicitaire, tout le problème de la radio-télévision, placez sur cela tous les journaux et toutes les revues, ce qui veut dire que là vous avez tous les moyens d'information qui seront contre le Parlement. Je crois que ce qu'on veut essayer de faire, c'est bien de revenir en arrière, ce qui n'est pas possible, de remplacer le programme. Ce que l'on pourrait faire avec les gens dans ce secteur, par contre, il serait peut-être possible, de limiter l'expansion de cette publicité, et cette limitation de l'expansion, je crois, qu'elle devrait prendre une forme fiscale, c'est-à-dire . . .